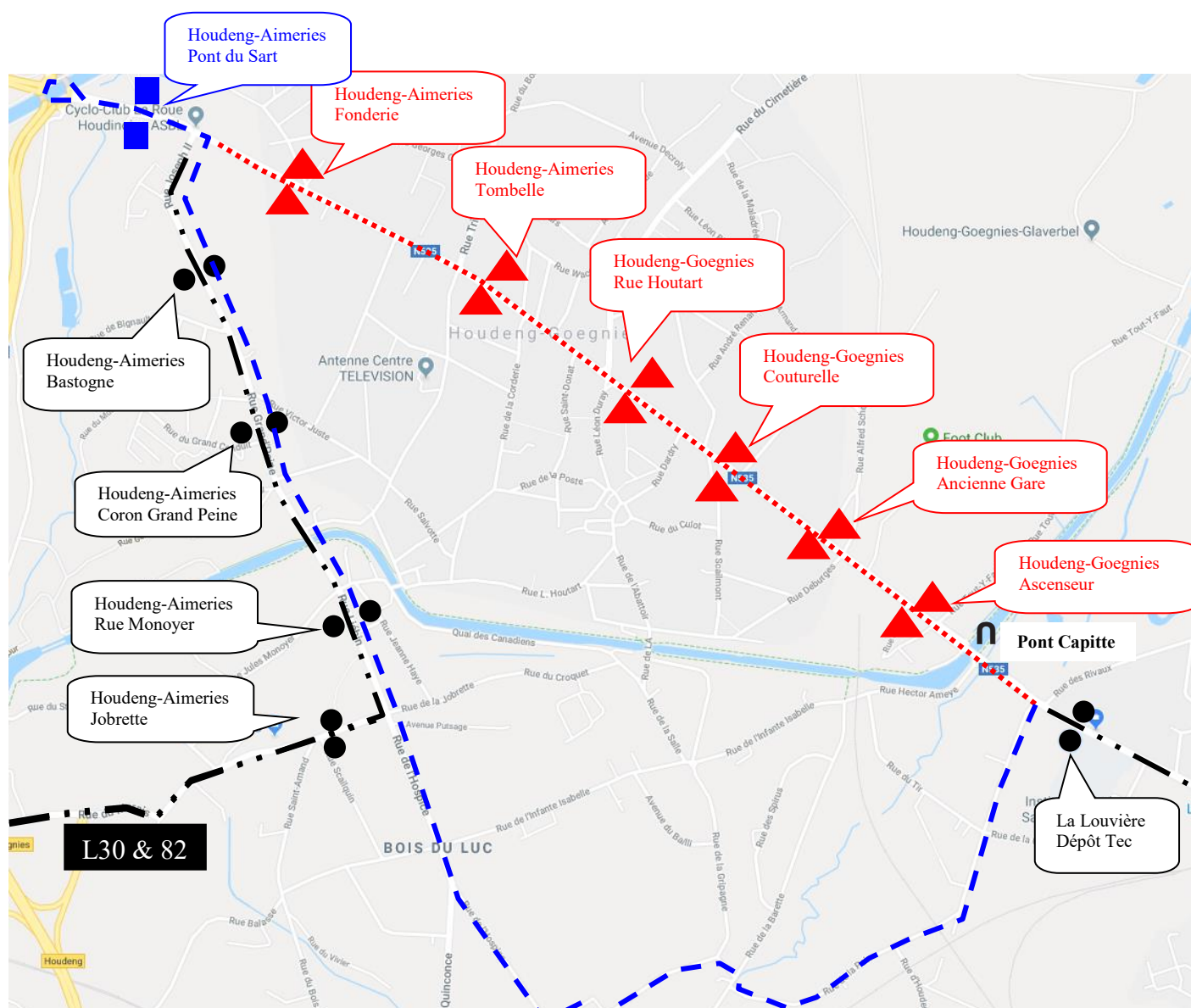


# PONT CAPITTE - HOUDENG-GOEGNIES

DU 24/12/2018 JUSQU'À NOUVEL ORDRE

DÉVIATION LIGNES 30 & 82



■ Itinéraire et arrêts habituels

■ Itinéraire et arrêts supprimés

■ Itinéraire et arrêts de remplacement

Demi-tour au rond-point du Pont Canal > desserte des arrêts Pont du Sart, Bastogne, Coron Grand Peine, Rue Monoyer et Jobrette > reprise de l'itinéraire habituel rue Gustave Boël, avant l'arrêt Dépôt TEC

## Remarques

- . Pas de changement pour les lignes 40, 107 et 134. La 40 et la 107 desservent la chaussée Paul Houtart à partir de l'arrêt Rue Houtart et la 134 toute la chaussée
- . L'arrêt STREPY-BRACQUEGNIES Atelier protégé est toujours desservi par la ligne 30

# **PONT CAPITTE - HOUDENG-GOEGNIES**

## **DU 24/12/2018 JUSQU'À NOUVEL ORDRE**

### **DÉVIATION LIGNES 30 & 82**

#### **Itinéraire et arrêts supprimés**

Suite à l'arrêté de Police limitant la circulation des poids lourds sur le pont Capitte, les lignes 30 (Anderlues-Thieu) et 82 (Mons-Trazegnies) sont déviées à partir du 24 décembre jusqu'à nouvel ordre.

Concrètement, elles ne desservent plus la chaussée Paul Houtart à Houdeng et donc les arrêts Fonderie, Tombelle, Rue Houtart, Couturelle, Ancienne Gare et Ascenseur.

#### **Itinéraire et arrêts provisoires**

Demi-tour au rond-point du Pont Canal > desserte des arrêts Pont du Sart, Bastogne, Coron Grand Peine, Rue Monoyer et Jobrette > reprise de l'itinéraire habituel rue Gustave Boël, avant l'arrêt Dépôt TEC

#### **Remarques**

- Pas de changement pour les lignes 40, 107 et 134. La 40 et la 107 desservent la chaussée Paul Houtart à partir de l'arrêt Rue Houtart et la 134 toute la chaussée
- L'arrêt STRÉPY-BRACQUEGNIES Atelier protégé est toujours desservi par la ligne 30

**MERCI** de votre compréhension !